



UPPA
Campus de La Nive
Bayonne



CFA

Contact contrat d'apprentissage
05 59 57 42 23 - cfa.uppa@univ-pau.fr
<https://cfa.univ-pau.fr>



FOR.CO

Contact contrat de professionnalisation
05 59 40 78 88 - accueil.forco@univ-pau.fr
<https://forco.univ-pau.fr>



UPPA entreprises

Contact privilégié des acteurs socio-économiques
05 59 40 73 99 - uppaentreprises@univ-pau.fr
<https://uppaentreprises.univ-pau.fr>

L'alternance, une valeur ajoutée pour votre entreprise



Conception : Direction de la communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Juin 2021

L'alternance permet de conjuguer des périodes d'apprentissage théorique à l'université et des périodes de formation en entreprise pour mise en application des savoirs-faire.

L'UPPA, c'est :

- Une université pluridisciplinaire.
- 51 diplômes par la voie de l'alternance.
- Du Bac+2 au Bac+5.
- Dans une diversité de domaines pouvant répondre à vos besoins :
 - Agroalimentaire
 - Banque-assurance / Finance
 - Bâtiment et construction
 - Chimie / Biologie / Qualité
 - Commerce et communication
 - Culture et patrimoine
 - Énergie et environnement
 - Industrie / Production et maintenance
 - Industrie / Sciences des matériaux
 - Informatique et numérique
 - Ingénierie de la donnée
 - Réseaux et télécoms
 - Santé et bien-être
 - Support management / RH
 - Transports / Logistique / Achats

CHOIX DU CONTRAT

Contrat d'apprentissage

- 16 à 29 ans révolus.
- 35 ans sous certaines conditions.
- Aucune limite d'âge pour les candidats en situation de handicap.
- CDD (6 mois à 3 ans) ou CDI.
- Salariés soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.
- Secteur privé et public.
- Maître d'apprentissage en entreprise.

Contrat de professionnalisation

- 16 à 25 ans révolus.
- Demandeurs d'emploi de + de 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, anciens CUI.
- CDD (6 mois à 1 an ou 3 ans sous certaines conditions) ou CDI.
- Salariés soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.
- Secteur privé.
- Tuteur en entreprise.

VOS BÉNÉFICES AVEC L'ALTERNANCE

Outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- Répondre à un besoin immédiat de main-d'œuvre et intégrer des collaborateurs opérationnels rapidement (forme de pré-recrutement).
- Anticiper la croissance de l'entreprise avec des ressources formées à votre environnement (former un collaborateur et peut-être un futur collègue).
- Diversifier et sécuriser vos recrutements.
- Assurer la transmission et préserver vos savoir-faire.
- Pérenniser le développement de votre activité.

Avantages financiers

- Maîtrise des coûts salariaux.
- Aides et exonérations spécifiques.
- Mesures de soutien du Gouvernement prolongées jusqu'au 31/12/2021.
 - Entreprises et associations : aide salariale de 8 000 € par contrat d'alternance (pour la 1^{ère} année).
<https://www.asp-public.fr/portail-employeurs-apprentissage-aide-exceptionnelle>
 - Collectivités territoriales : aide salariale de 3 000 € par contrat d'apprentissage (pour la 1^{ère} année).
<https://www.asp-public.fr/aide-pour-le-recrutement-d'apprentis-par-les-collectivites-territoriales>
- Prise en charge du coût de formation.
 - Entreprises et associations : à hauteur de 90 à 100% par l'OPCO.
 - Collectivités territoriales : à hauteur de 50% par le CNFPT.

